

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 24 janvier 2020

L'an deux mille vingt

Et le à vingt-quatre janvier à 20 heures 30

Date de la convocation : 17/01/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Laurent BERNAT, Philippe DOMENGE, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET, Naudy ROUX

Absent(e) s excusé (e)s : Elodie ALINAT, Adeline BOUDOU-THERON, Patrick CADENET, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Sandrine FAVRE

Procuration : Elodie ALINAT à Viviane RAMONDENC

Secrétaire de séance : Viviane RAMONDENC

Objet de la délibération n°04-2020

Mise en place des tarifs de location de l'ancienne église (Foyer Magali)

Monsieur le Maire expose que les travaux de rénovation de l'ancienne église étant terminés il convient de décider la mise en place de tarifs pour sa location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** les tarifs de location suivants :

* particuliers commune : 90 € /jour

(caution d'un montant de 152 euros à déposer)

* le foyer Magali sera mis à disposition des associations communales gratuitement

- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision qui prend effet à compter de ce jour.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Suivent au registre les signatures des membres présents,

Pour copie conforme.

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

